

dotées d'asse9 de fle. ibility pour étendre leurs act

éc7an!és sont uni&ues ou spéci&ues à une MN8 (par e. emple% dans le cas des biens intan! ibles)* La !estion de ces comple. ités prati&ues repose fortement sur la disponibilité de données et e.pertises en la mati)re% ce &ui peut

transfert (le Cours de formation de l'ONU) " un cours détaillé qui vise à donner un aperçu sur les principes et méthodologies de transfert de pri. et qui traite des principales questions pratiques auxquelles font face les pays en développement à cet égard " et le Manuel de l'ONU sur le pri. de transfert (le Manuel " qui sert à la fois d'introduction au Cours de formation et d'introduction indépendante au pri. de transfert"

Dans plusieurs résolutions, l'800+00 a reconnu le travail et les avancées réalisés dans les pays en développement dans le cadre de son mandat par le Bureau du financement pour le développement (FfDO) un programme de développement des capacités sur la coopération fiscale internationale. Récemment, dans sa résolution "1DA1" l'800+00 a demandé au FfDO de poursuivre, en partenariat avec d'autres parties prenantes, son travail dans ce domaine et de développer davantage ses activités.

À cette fin, FfDO concentre son action sur la coopération avec les organisations régionales d'administrations fiscales, comme le Forum africain sur l'administration fiscale (4 F).

Le troisième atelier focalisé sur les aspects administratifs des prix de transfert et sur les développements récents en matière de prix de transfert se tiendra à 89 rue de la République le 10 décembre 2017. Cette activité vise particulièrement les agents fiscaux ayant déjà participé aux deux premiers ateliers en Gambie et en Madagascar ainsi que les agents fiscaux des administrations pertinentes issus d'un certain nombre de pays émergents et/ou impliqués dans l'audit ou les conseils techniques relatifs au prix de transfert et ayant des connaissances de base dans ce domaine. Les agents fiscaux travaillant dans les services des grands contribuables ainsi que dans les bureaux centraux des secteurs spéciaux qui traitent en principe des questions relatives au prix de transfert pourraient bénéficier de cet atelier.

L'objectif de l'atelier est de donner aux participants un aperçu détaillé sur les aspects administratifs des prix de transfert ainsi que sur les nouveaux chapitres du Manuel sur les services intragroupes, les incorporels et les accords de répartition des coûts. L'atelier donnera également des indications pratiques sur l'établissement des capacités d'analyse de prix de transfert dans les pays en développement et la présentation de la boîte à outils pour faire face aux difficultés liées au manque de comparables dans les analyses de prix de transfert développée par la Plateforme de collaboration sur les questions fiscales³.

Le cours comprend plusieurs exemples et études de cas détaillés en vue de permettre aux participants d'acquiescer la confiance nécessaire à l'application des compétences acquises.

L'atelier sera facilité par des instructeurs expérimentés et des experts régionaux qui apporteront des éclaircissements pratiques et partageront les pratiques et expériences des pays en la matière. L'interprétation simultanée en français sera disponible au cours de toutes ces sessions. Les documents de formation et les ressources matérielles seront disponibles pour les participants en anglais et français. En outre, chaque participant recevra une copie du Manuel pratique des Nations Unies sur les prix de transfert à l'intention des pays en développement 2017 (disponible en anglais uniquement).

³ La Plateforme de collaboration sur les questions fiscales est une initiative conjointe lancée en avril 2013 par le Fonds monétaire international (FMI) et le Groupe de la Banque mondiale.